

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 décembre 2023

PPLC SOUVERAINETÉ DE LA FRANCE, NATIONALITÉ, IMMIGRATION ET ASILE - (N° 1322)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° 61

présenté par
M. Lucas, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier,
Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, Mme Pasquini, M. Peytavie,
Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché,
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 3 de la présente proposition de loi porte une proposition démagogique.

Le groupe Les Républicains souhaite s'affranchir des règles de l'Union européenne dans le but de mener une politique migratoire davantage répressive. Pourtant, les migrations sud-nord ne sont qu'une minorité de leur ensemble. Notre pays ne connaît pas une crise migratoire mais une crise de l'accueil.

Inadapté, porteur d'une logique xénophobe et allant contre le droit de l'Union européenne, cet article doit être supprimé.